DÉPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DES ANDELYS **CANTON DE GISORS**

COMMUNE DE NEAUFLES SAINT-MARTIN

Date de convocation

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LACAS, Maire.

Mercredi 28 juin 2023

Etaient présents: Mme Sonia LACAS, M. Yvan LEROY, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, Mme Hélène DESCARREGA, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Marie CAVE, M. Olivier BRANLE, Mme Annie

En exercice 15

Membres

TRUVELOT et M. Michel CHENOUARD.

Absents excusés :

Présents 12 Mme Chloé NAVARRO a donné pouvoir à Mme Sylvie TURLURE.

M. Olivier BRANLE a donné pouvoir à M. Yvan LEROY,

Votants 14

Absent:

M. David PERNIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FONDRILLE

Lecture et validation du PV du Conseil Municipal du 16 juin 2023

Madame Sonia LACAS, Maire, propose la lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2023.

Le compte rendu de cette séance est adopté à l'unanimité.

Vote pour 14	Vote contre	= :	Abstention	-
--------------	-------------	------------	------------	---

Modification des montants de contribution au SIEGE 27 (rue Alexandre Laurent),

Après avoir énoncé l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à M. Yvan LEROY, adjoint délégué aux travaux.

M. Yvan LEROY rappelle que, lors du Conseil du 16 juin 2023, les membres du Conseil avaient approuvé le montant prévu par le Syndicat d'électricité et du gaz de l'Eure pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Alexandre Laurent.

Les tarifs du devis ont été actualisés et il convient de délibérer afin de se prononcer sur les nouveaux montants, à savoir :

- 16 808.00 € en investissement pour l'enfouissement des réseaux électriques
- 15 833.00 € en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Vote pour 14 Vote contre - Abstention

Intervention de M. Michel CHENOUARD

Avons-nous la date de fin des travaux du SIEGE27 et pourquoi la rue comprise entre la rue St-Martin et la rue Alexandre Laurent n'a pas été traitée ?

M. Yvan LEROY lui indique que cela dépend de FRANCE TELECOM qui n'a pas encore effectué les travaux, empêchant la suppression des poteaux et que les travaux sont programmés en fonction du réseau existant. Certains travaux doivent être différés avec le reste à réaliser.

<u>Autorisation de signature d'une convention avec le CDG 27 pour nomination d'un Agent</u> Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Madame le Maire invite M. Jean-Paul LEJEUNE, adjoint délégué au personnel à présenter ce point.

M. Jean-Paul LEJEUNE présente la convention proposée par le CDG27. Elle a pour objectif de déléguer au centre de gestion les inspections relatives aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité des agents communaux.

L'ACFI interviendra en fonction des besoins de la commune et, au minimum 1 fois l'an. Le coût de l'inspection s'élève à 125.00 €.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent les termes de la convention et autorisent Madame le Maire à la signer.

Vote pour	14	Vote contre	Ē	Abstention	= %
3					

Autorisation de signature d'une convention avec le CDG 27 pour mise à disposition d'un agent pour le secrétariat de mairie.

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Paul LEJEUNE qui informe l'assemblée qu'un agent administratif titulaire se trouve en situation de congé maladie pour une durée indéterminée et qu'il convient de procéder à son remplacement.

La prospection menée à ce jour n'a pas permis le recrutement d'un agent contractuel doté des compétences recherchées.

Le Centre de Gestion de l'Eure dispose d'un service de remplacement temporaire pour les agents des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul LEJEUNE propose la signature d'une convention entre la commune et le CDG27 d'une durée de trois ans afin de pallier aux absences temporaires.

Après délibération, les membres du Conseil valident, à l'unanimité, la signature de la convention par Madame le Maire.

	1			1	
Vote pour	14	Vote contre	-	Abstention	: -

CCAS: élection des 5 membres issus du Conseil Municipal,

Madame le Maire expose que suite à l'élection d'un nouveau maire, il convient de procéder à l'élection de cinq nouveaux membres élus, chargés de la gestion du CCAS communal.

Madame le Maire appelle à candidature. Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, M. Jean-Pierre FONDRILLE et Mme Chloé NAVARRO via sa représentante, se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les cinq candidatures.

Vote pour	14	Vote contre	·=.	Abstention	•

Tirage au sort des 3 jurés d'assises

Pour ce point, Madame le Maire donne la parole à Mme Sylvie TURLURE, adjointe déléguée aux affaires générales.

Mme Sylvie TURLURE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner trois jurés d'assise au titre de l'année 2024.

À l'aide de la liste électorale et selon le mode de tirage au sort préconisé par la Préfecture, trois noms sont tirés au sort, il s'agit de :

- M. Alain ZAWOL,
- Mme Catherine AUBE,
- M. Romain GROPELLI.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre FONDRILLE Madame le Maire, Sonia LACAS